



La Chronique du FfD

Le mécanisme de la société civile pour le Financement du développement est une plateforme ouverte de la société civile qui regroupe plusieurs centaines d'organisations et de réseaux de différentes régions du monde. Le principe directeur du mécanisme de Financement du développement est de veiller à ce que la société civile puisse s'exprimer à travers une voix collective.

RECOURS AU RÈGLEMENT

En lien avec l'objectif général de « *mettre en place un système fiscal international inclusif, juste, transparent, efficace, équitable et efficace au service du développement durable* », le paragraphe 21 des Termes de Références stipule que : « *Les organisations internationales, la société civile et les autres parties prenantes concernées sont encouragées à contribuer aux travaux du comité de négociation intergouvernemental conformément aux pratiques établies* ». En tant que groupe très large et diversifié de membres de la société civile et de syndicats du monde entier, dotés d'une expertise et d'une connaissance approfondies des questions fiscales et de la coopération internationale, nous sommes prêts à répondre à cet appel. Néanmoins, afin de pouvoir apporter des contributions pertinentes et opportunes, deux éléments essentiels sont nécessaires :

- Nous avons besoin d'être informés, c'est-à-dire de comprendre quels sont les arguments, les préoccupations et les propositions des différents États-membres dans ces négociations.
- Nous devons être en mesure d'exprimer nos points de vue, c'est-à-dire tout simplement de pouvoir apporter notre contribution à ce processus.

Aussi, il a été extrêmement préoccupant d'apprendre qu'un grand nombre de réunions avaient été organisées en ligne, sans que les organisations de la société civile ou les syndicats n'aient été autorisés à y participer, ni même à les observer. Comme expliqué ci-dessous, cette situation s'écarte manifestement de la pratique antérieure et compromet gravement le respect du paragraphe 21 des Termes de Référence et l'objectif général du processus de la Convention fiscale des Nations Unies (pour dire ici une évidence - les systèmes fiscaux internationaux inclusifs, transparents et légitimes ne peuvent pas être établis en secret, à huis clos).

Nous nous sommes enquis de la cause de cette évolution préoccupante et avons d'abord été informés que « *quelqu'un* » avait pris la décision de mettre en place des réunions sans la présence d'observateurs. Il est très difficile de savoir qui est ce fameux « *quelqu'un* » - des doigts ayant été pointés dans toutes les directions. En outre, nous avons été renvoyés au document A/AC.298/CRP.12 sur la feuille de route et les méthodes de travail, comme principale source de cette décision. Le document CRP.12 a été publié le 4 avril 2025 et indique que : « *Les axes de travail seront ouverts à la participation de tous les États membres* ». Il semble que cela ait été interprété comme signifiant que les réunions devraient être fermées à tous les acteurs non-membres - bien que cela ne soit pas ce que dit cette phrase.

Le CRP.12 stipule ainsi que : « *Le Comité Intergouvernemental de Négociations se réunira pour trois sessions chaque année en 2025, 2026 et 2027 ; toute décision formelle sera prise lors de ces sessions de la plénière du Comité* ». Ironiquement, cela attire l'attention sur le fait que le document lui-même n'a jamais été officiellement adopté et ne semble pas avoir été soumis à la discussion ou à l'adoption lors des sessions actuelles du Comité. Les modalités de participation des parties prenantes ont été adoptées lors de la session d'organisation de février, mais ne mentionnent pas l'exclusion de tous les acteurs non-membres des réunions en ligne.

Cela soulève un certain nombre de graves problèmes de procédure. En raison de l'impact important que cela a sur la transparence, l'inclusivité et la légitimité du processus du Comité, ainsi que du risque de compromettre le respect des Termes de Références, l'exclusion d'acteurs non-étatiques d'une très grande partie du processus du Comité est un changement substantiel, qui justifie un processus approprié, y compris une discussion transparente et une prise de décision formelle claire. La réunion de cette semaine est la première réunion formelle depuis février, et donc aussi la première fois que des décisions formelles peuvent être prises.

En ce qui concerne la pratique établie, les négociations de la Convention fiscale des Nations Unies ont, jusqu'en avril 2025, été une démonstration de transparence et d'inclusion, lors desquelles des acteurs non étatiques ont été autorisés à être présents lors des réunions informelles du processus et, dans une certaine mesure, également lors des « consultations informelles informelles ». Des réunions en ligne n'ont jamais été organisées auparavant dans le cadre du processus de la Convention fiscale des Nations Unies, mais les pratiques existantes dans des processus connexes, y compris le Comité d'experts des Nations Unies pour la coopération fiscale internationale, fournissent un historique clair de la participation en ligne de la société civile et d'autres observateurs (une pratique qui se poursuit à ce jour).

Lors de la session organisationnelle, le temps était compté et la priorité a été donnée à l'examen du sujet du deuxième protocole, de la prise de décision et des modalités de participation. C'était la bonne décision. Toutefois, le fait qu'il n'y ait pas eu de temps pour discuter et décider de la feuille de route pour les négociations ne devrait pas aboutir à une situation dans laquelle des méthodes de travail profondément problématiques sont introduites sans un processus transparent et une prise de décision formelle, et en dehors des Termes de Références du processus. En conclusion :

- Si « *quelqu'un* » est prêt à assumer d'avoir pris la « *décision* » d'exclure tous les acteurs non membres des réunions en ligne du Comité, nous vous prions de bien vouloir venir nous en parler.
- À tous les autres, sachez que le CRP.12 a clairement été mal interprété à travers l'idée qu'aucun acteur non-membre ne devrait être autorisé à participer aux réunions en ligne du Comité.
- Le CRP.12 n'a jamais été formellement adopté. En fait, il n'a même pas été déposé, et encore moins discuté, lors de la session organisationnelle de février 2025.
- Cela conduit à des méthodes de travail qui vont à l'encontre de la pratique existante des négociations de la Convention fiscale des Nations Unies, et compromet le respect du paragraphe 21 des Termes de Références, ainsi que l'objectif global des négociations de la Convention fiscale des Nations Unies.

Nous demandons vivement que ces nouvelles méthodes de travail controversées soient modifiées et que les acteurs non-membres soient autorisés à participer aux réunions en ligne du processus de la Convention fiscale des Nations Unies.

LE MONDE PEUT-IL SE PERMETTRE DE NE PAS TAXER LES RICHES POLLUEURS VIA LA CONVENTION FISCALE DES NATIONS UNIES ?

Les gouvernements sont loin d'être sur la bonne voie pour mettre fin à la pauvreté mondiale, s'attaquer de front à la crise climatique, freiner l'effondrement écologique de la planète et atteindre le nombre important d'objectifs de développement durable que les dirigeants mondiaux ont adoptés il y a dix ans.

Mais en dépit de ce que prétendent de nombreux représentants politiques, le problème n'est pas le manque d'argent. En réalité, ce sont les intérêts privés et particuliers qui détournent les efforts visant à financer un avenir durable. Ainsi depuis 2015, la richesse des 1 % les plus riches du monde a bondi de plus de 33,9 billions de dollars, un montant 22 fois plus élevé que ce qui est nécessaire pour mettre fin à la pauvreté annuelle. Pendant ce temps, cinq sociétés pétrolières et gazières (ExxonMobil, Chevron, Shell, BP et TotalEnergies) ont déclaré plus de 100 milliards de dollars américains de bénéfices cumulés pour 2024, ces entreprises distribuant plus d'argent que jamais à leurs actionnaires.

Après des années d'abus fiscaux à grande échelle, il est temps de demander des comptes à ces intérêts privés par le biais d'un système fiscal international robuste et inclusif. C'est pourquoi la Chronique du FdD est particulièrement heureuse de voir que l'engagement en matière de développement durable ait été choisi comme priorité aujourd'hui pour les négociations du Comité.

Il est clair que nous ne sommes pas les seuls à soutenir cette priorité. Les points saillants des déclarations des différentes Parties, prononcées hier lundi 4 août, et les récentes communications écrites incluent les éléments suivants - qui doivent à notre sens être davantage développés et soutenus par un plus grand nombre de pays au cours des prochains jours :

- L'excellente proposition du Groupe africain d'élargir le paragraphe 10 des Termes de références pour y inclure un engagement supplémentaire sur l'imposition des revenus issus de l'extraction des ressources naturelles.
- L'accent mis par certains pays, comme l'Espagne et l'Allemagne, sur l'intégration du document final de la FdD4 - le Compromis de Seville - dans les négociations de la Convention fiscale des Nations Unies. Il s'agit ici de reprendre les points clés du document final, notamment de veiller à ce que les systèmes fiscaux soient progressifs, sensibles au genre, transparents et promeuvent des solutions gagnant-gagnant qui servent de manière conjointe à réduire les inégalités et à lutter contre la destruction de l'environnement.

Cette question est également extrêmement populaire auprès du grand public. Une récente enquête commandée par Greenpeace et Oxfam et menée dans 13 pays a révélé que 86 % du public est favorable à ce que les revenus issus de l'augmentation des impôts sur les sociétés pétrolières et gazières soient orientés vers les communautés les plus touchées par la crise climatique. 90 % des interrogés se disent également favorables à l'augmentation des impôts sur les ultra-riches afin de permettre une augmentation des dépenses publiques, pour soutenir les communautés les plus touchées par les catastrophes climatiques.

Faut-il s'étonner que cette question recueille un soutien public et politique croissant compte tenu du déficit béant de financement public pour le développement durable ? On estime que les dommages causés par le climat, à l'agriculture, aux infrastructures, à la productivité et à la santé pourraient faire perdre 38 000 milliards de dollars par an à l'économie mondiale d'ici 2050. Les pertes et dommages climatiques dans les pays à faibles revenus coûtent, eux, plus de 300 milliards de dollars par an.

Ce déficit de financement croissant bloque d'autres espaces multilatéraux, tels que la CCNUCC, où l'échec répété des pays riches et historiquement responsables de la pollution, à tenir leurs engagements internationaux en matière de financement climatique aux pays en développement a conduit à une rupture de confiance et sape l'ambition globale de réduire les émissions mondiales. C'est pourquoi des mesures audacieuses visant à combler le déficit de financement du développement durable par le biais d'une fiscalité environnementale progressive via la Convention fiscale des Nations Unies pourraient transformer la coopération multilatérale à tous les niveaux.

Quelles sont donc désormais les prochaines étapes ? Afin que les entreprises et les pollueurs fortunés rendent des comptes et soient mis à contribution à travers la Convention-cadre, la Chronique du FdD appelle toutes les parties à défendre les éléments suivants :

- Un sous-engagement au titre de l'engagement global en matière de fiscalité et de développement durable sur la fiscalité environnementale progressive conformément au principe du pollueur-payeur, couvrant à la fois les entreprises polluantes et les particuliers fortunés. La progressivité est vitale pour que celles et ceux qui sont les plus responsables de la pollution et de l'accumulation de richesses paient le plus.
- Un mécanisme spécifique, en vertu de la Convention, sous la forme d'une surtaxe sur les bénéfices mondiaux des multinationales du pétrole, du gaz et du charbon et des entreprises multinationales d'autres industries polluantes, les revenus devant être orientés vers les obligations mondiales de financement en faveur de l'environnement et du développement, en vertu des accords et mécanismes existants de l'ONU.
- Un engagement fort et clair en faveur d'une imposition effective des particuliers fortunés - avec des taux progressivement plus élevés pour les milliardaires et les super-pollueurs.

Il n'a jamais été aussi clair, que des taxes mondiales audacieuses pour faire payer leur juste part aux entreprises polluantes et aux super-riches, sont nécessaires pour aider à débloquer les fonds publics si urgents, pour le développement et les objectifs environnementaux. Nous avons hâte de pouvoir travailler avec l'ensemble des parties, lors des deux prochaines semaines et au-delà pour faire de cette vision une réalité.

ÉVÉNEMENT PARALLÈLE :

Quel devrait être l'apport de la Convention fiscale des Nations Unies ? Perspectives de la société civile sur les négociations

13 h 15 - 14 h 45, heure de New York, mardi 5 août

Salle de conférence 6, ONU